

Rôle de la séance publique du 24/06/2026 à 14h30

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame SIROT

01) N° 2401900 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	M.	M	Guellor	CABINET POLLONO
	Mme	M	Grace	CABINET POLLONO
	Mme	B	Irène	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Grace M , M. Guellor M et de Mme Irène B , agissant en leur nom et en tant que représentants légaux des enfants Kellyana, Japhet et Wilson M , contre le jugement n° 2302677 en date du 30 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 20 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 10 août 2022 de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République Démocratique du Congo) refusant de délivrer à Mme Bahati Salumu et aux enfants mineurs Grace, Kellyana, Japhet et Wilson M des visas d'entrée et de long séjour en France en qualité de membres de famille de réfugié.

02) N° 2500021 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	Mme	N	Sabine	CABINET POLLONO
	Mme	M	Laureine	CABINET POLLONO
	M.	N	Josué	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Sabine N agissant en qualité de représentant légale de Ulrich Luzayamo Ngedi, de Mme Laureine M et de M. Josué N contre le jugement n° 2313729 en date du 14 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 20 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté les recours formés contre les décisions de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République Démocratique du Congo) refusant à Ulrich Luzayamo N , à Mme Laureine M et à M. Josué N la délivrance d'un visa de long séjour en France au titre du regroupement familial ;

03) N° 2500256 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur M. B Sanoussy SELARL MARY & INQUIMBERT
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Sanoussy B es qualité de représentant légal de Ibrahim Naby Barry contre le jugement n° 2315488 du 25 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande regardée comme tendant à l'annulation de la décision du 4 janvier 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Ibrahim Naby B un visa de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité

04) N° 2501076 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur M. B Khadir Yacine Me CUZIN-TOURHAM
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Khadir Yacine B contre le jugement n° 2400911 du 24 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa requête regardée comme tendant à l'annulation de la décision de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, laquelle saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Oran (Algérie) du 20 septembre 2023 refusant de lui délivrer un visa d'établissement en qualité d'étudiant, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité

05) N° 2501092 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur Mme V Patricia Me BOURGEOIS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Patricia V , agissant en son nom et pour le compte de son fils mineur Noah Mabilia V , contre le jugement n° 2315059 du 9 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 novembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo refusant de délivrer à son fils mineur Noah Mabilia V un visa de long séjour au titre du regroupement familial.

06) N° 2501096 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur M. P Adelard Me LEUDET
Mme M Huguette Me LEUDET
Mme P Milka Me LEUDET
Mme P Kerene Me LEUDET
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Adelard P et autres contre le jugement n° 2317463 du 18 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 10 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions du 20 mai 2022 de l'autorité consulaire française à Kinshasa (République démocratique du Congo) refusant de délivrer à Mme Huguette M , Mme Kerene P , M. Djodjo P , et Mme Milka P un visa de long séjour en qualité de membres de la famille d'un réfugié.

Demandeur M. A Mahamoud

Me REGENT

Mme S Zahro

Me REGENT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mahamoud A et Mme Zahro S agissant tant en leurs noms personnels qu'en qualité de représentants légaux des enfants mineurs Samsam, Mustafe et Sadaade M , contre le jugement n° 2318742 en date du 25 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 25 novembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 14 août 2023 de l'autorité consulaire française à Nairobi (Kenya) refusant un visa d'entrée de long séjour à Mme Zahro S , aux enfants Samsam, Mustafe et Sadaade M au titre de la réunification familiale

Rôle de la séance publique du 24/06/2026 à 15h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame SIROT

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2501476 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur Mme B Mariam Me KHATIFYIAN
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Requête de Mme Mariam B contre le jugement n°2505914 du 30 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mars 2025 par lequel le préfet de la Sarthe l'a assignée à résidence sur la commune du Mans pour une durée de quarante-cinq jours.

02) N° 2501479 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur M. B Aleksandre Me KHATIFYIAN
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Requête de M. Aleksandre B contre le jugement n° 2505915 du 30 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mars 2025 par lequel le préfet de la Sarthe l'a assigné à résidence sur la commune du Mans pour une durée de quarante-cinq jours

03) N° 2501480 **RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur Mme K Maka Me KHATIFYIAN
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Requête de Mme Maka K contre le jugement n°2505917 du 30 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mars 2025 par lequel le préfet de la Sarthe l'a assignée à résidence sur la commune du Mans pour une durée de quarante-cinq jours.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

04) N° 2502087 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	M.	N	Mohamed Islem	Me CARMIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Mohamed Islem N contre le jugement n° 2211309 du 2 juin 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 mars 2022 par laquelle le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision du préfet des Bouches-du-Rhône ajournant sa demande de naturalisation pour une durée deux ans.

05) N° 2500672 RAPPORTEUR : M. COIFFET

Demandeur	M.	M		Me BLIN
	Mme	G	Bertkan	Me BLIN
	Mme	A	Mekdes	Me BLIN
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. M
Gashaw et autres contre le jugement n° 2409149 du 7 janvier 2025 par lequel le Tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 10 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visas d'entrée en France a refusé à Mme Mekdes A la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de membre de la famille de réfugiés

Rôle de la séance publique du 24/06/2026 à 15h30

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame SIROT

01) N° 2500909 **RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. H Aymen Me GUILBAUD
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Monsieur Aymen H demande à la cour :

- 1°) d'annuler l'ordonnance n° 2413072 du 24 janvier 2025 par laquelle la présidente de la 9ème chambre du tribunal administratif de Nantes a donné acte de son désistement d'office ;
- 2°) d'annuler la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visas a rejeté le recours préalable obligatoire qu'il a formé contre la décision de l'autorité consulaire française de Tunis (Tunisie) du 29 mai 2024 refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié ;
- 3°) d'enjoindre au ministre de l'intérieur, dans un délai de quinze jours à compter de la décision à intervenir et sous astreinte de 150 euros par jour de retard, à titre principal de lui délivrer le visa sollicité ou, à défaut, de réexaminer sa situation ;
- 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

02) N° 2501083 **RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme K Mariame RAJI
M. S Noufou RAJI
M. S Madoussou RAJI
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Mariame K, M. Noufou S et M. Madoussou S contre le jugement n° 2318429 du 14 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande regardée comme tendant à l'annulation de la décision née le 9 octobre 2023 de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant leur recours formé contre les décisions du 17 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant à M. Madoussou S et aux enfants Awa S et Alassane S la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France au titre de la réunification familiale

03) N° 2502080**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. D Silvio Berlusconi
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me JEUGUE DOUNGUE

Requête de M. Silvio Berlusconi D contre le jugement n° 2319316 du 3 juin 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande regardée comme tendant à l'annulation de la décision de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant implicitement le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Yaoundé (Cameroun) du 27 septembre 2023 rejetant sa demande de visa de long séjour pour ses études

04) N° 2502415**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. G Léonard
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me SALL

Requête de M. Léonard G contre le jugement n° 2208697 du 20 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 mai 2022 du ministre de l'intérieur rejetant sa demande de naturalisation

05) N° 2503028**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme M Nataly
Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE

Me BLANCHOT

Mme Nataly M demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n° 2506699 du 4 novembre 2025 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 septembre 2025 du préfet du Finistère l'assignant à résidence ;

2°) d'annuler cet arrêté ;

3°) de suspendre les effets de la décision du 25 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français et interdiction de retour sur le territoire ;

4°) de mettre à la charge de l'Etat le versement de la somme de 1 500 euros, à verser à son avocat, sur le fondement des dispositions combinées des articles 37 de la loi du 10 juillet 1991 et L. 761-1 du code de justice administrative.